

CIRCUIT JEUNES 2023/2024 (U8 U10 U12 FILLES ET GARÇONS)

EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LA FINALE DU CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL DE NORMANDIE DES JEUNES COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement complète les règlements généraux et spécifiques des épreuves fédérales amateurs individuelles, en double ou par équipes figurant sur le Vademecum FFG 2020. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CIRCUIT JEUNES U8 U10 U12 Trophée E. LECLERC

DATES ET LIEUX 2023 épreuves qualificatives

Samedi 18 novembre au Golf de CHERBOURG
Samedi 25 novembre au golf de BREHAL
Samedi 2 décembre au golf de GRANVILLE

DATES ET LIEUX 2024 épreuves qualificatives

Samedi 16 mars au golf de SAINT-LÔ
Samedi 30 mars au golf de CENTRE MANCHE
Samedi 13 avril au golf de UTAH BEACH
Samedi 8 juin au golf de CÔTE DES ISLES
Samedi 22 juin au golf de COUTAINVILLE

FINALE DE LIGUE

- Finale Interdépartementale de Normandie : Date non connue à ce jour.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Compétition ouverte aux jeunes amateurs nés en 2012 ou après,

- licenciés auprès de la FFGOLF,
- titulaire du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou de l'attestation de réponse au questionnaire médical, valable pour la saison en cours et enregistrés auprès de la Fédération.

Les compétiteurs sont répartis par âge dans trois catégories. Pour chacune d'elle les index doivent, sauf dérogation de la commission jeune de la Ligue, être compris dans les limites fixées dans le tableau suivant au 1^{er} novembre 2023.

Dans chaque catégorie il y a une série filles et une série garçon soit six séries.

Catégorie nationale FFGolf 2023	Années de naissance	Index Filles	Index Garçons
Enfants U8	2016 ou après	Index sup. à 15*	Index sup. à 15*
Poucets U10	2014 - 2015	Index sup. à 15*	Index sup. à 15*
Poussins U12	2012 - 2013	Index sup. à 15*	Index sup. à 15*

*

Important :

Chaque mineur non accompagné doit être porteur d'une autorisation parentale permettant les

prélèvements lors d'un contrôle antidopage (voir page 124 du Vademecum de la Ligue) et d'une fiche d'urgence médicale (voir page 125 du Vademecum de la Ligue), formulaires types figurant également au Vademecum FFG § 1.3.1-2 et 4.1 (pièce jointe au mail)

DEROULEMENT DES EPREUVES

PHASES DES QUALIFICATIONS DEPARTEMENTALES :

Organisation

Les qualifications départementales de la région Normandie seront organisées par chaque Comité Départemental et se dérouleront **selon un calendrier défini par chaque comité** et comprendra si possible 5 à 8 épreuves d'une journée sur les terrains de leur département qui accepteront à titre gracieux ces épreuves.

Forme de jeu : Stroke-play "Score maximum » sur 9 trous (Règle 21.2) : 10 coups par trou

Catégorie Enfants : Repères Oranges pour Filles et Garçons

Catégorie Poucets : Repères Oranges pour les Filles et Violets pour les garçons

Catégorie Poussins : Repères Violets pour les filles et Rouges pour les Garçons

Notes :

1. Le "Score maximum" est une forme de jeu officielle en stroke-play qui consiste à plafonner le score du joueur par trou à un nombre maximal fixé par le règlement de l'épreuve. Chaque joueur doit noter trou par trou sur sa carte de score le nombre de coups effectivement réalisés (incluant les coups de pénalité) s'il dépasse le score maximum fixé il ramasse sa balle et note ce score ou laisse la case vide ou met une croix, le comité de l'épreuve prendra alors en compte le score maximal fixé pour ce trou. Toutes les règles du stroke-play s'appliquent, cependant il n'y pas de disqualification pour ne pas avoir rentré sa balle sur un trou, ni en cas de non-correction, pour un départ pris hors de l'aire de départ, pour le jeu d'une mauvaise balle ou pour le jeu d'un mauvais endroit avec grave infraction, ces infractions impliqueront de noter le score maximum pour le trou concerné.
2. Une disqualification ou une absence pour un tour n'entraîne pas la disqualification pour les autres tours. Cependant il est rappelé qu'une disqualification pour la totalité de la compétition peut être prononcée par l'un des comités de chaque épreuve en raison d'un comportement incorrect (Règle 1.2a et § 1-9 du règlement général des épreuves fédérales amateurs).

Classements

Pour ce challenge, seules les cinq meilleures cartes serviront au classement général.

Un classement individuel par série et par département des jeunes ayant participé (quel que soit le nombre de participations) sera établi en attribuant à l'issue de chaque épreuve les points suivants selon le classement en brut :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11,12.....24,25
85	74	64	55	47	40	34	29	25	22	20,19.....7,6,5 au-delà de la 25 -ème place 0

Ce classement sert à déterminer les joueuses et joueurs qui seront envoyés à la finale du championnat Interdépartemental de la Ligue de Normandie Jeunes à savoir

Par département : **Les 2 meilleurs jeunes garçons de chaque catégorie**
 Les 2 meilleures jeunes filles de chaque catégorie

PHASE FINALE DE LA LIGUE DE NORMANDIE

Les douze joueuses et joueurs qualifié(e)s de chaque département se retrouveront pour disputer la finale du Championnat interdépartemental par équipe et individuelle.

REGLES LOCALES ET CODE DE COMPORTEMENT POUR LES EPREUVES DES PHASES QUALIFICATIVES DEPARTEMENTALES

1- REGLES LOCALES EN VIGUEUR PENDANT TOUT LE DEROULEMENT DES QUALIFICATIONS DEPARTEMENTALES ET DES FINALES

1.1 – Règle locale type H1.1 : La règle locale 10.3a est modifiée comme suit : un joueur ne doit pas avoir de cadet pendant le tour.

1.2 - Règle locale type G5 : dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

1.3 - Règle locale type G6 : Moyens de transport et chariots électriques : Pendant un tour, un joueur ne doit pas se déplacer à l'aide d'un quelconque moyen de transport, sauf si cela est autorisé ou approuvé ultérieurement par le comité, ni utiliser de chariot électrique.

Pénalités pour infraction à ces règles locales : voir §8 du règlement général §1.2-2 du vademécum FFG

2- CODE DE COMPORTEMENT :

Le code de comportement (voir Hard Card 2023, version électronique uniquement, et paragraphe 1.2.2-3 du vademécum sportif 2023 – règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs §14) s'applique également.

2.1- Epreuves « non-fumeur » :

Pour cette épreuve de jeunes, les accompagnateurs, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs ou de Ligue sont invités également à ne pas fumer à proximité des jeunes.

2.2- ACCOMPAGNATEURS. IL EST SUGGERE LES DISPOSITIONS SUIVANTES POUR LES QUALIFICATIONNS DEPARTEMENTALES :

Chaque groupe devra être accompagné par un adulte mais celui-ci ne pourra donner de conseils susceptibles d'influencer le jeune joueur quant à la manière de jouer, au choix d'un club ou à la façon d'effectuer un coup. Il est demandé au club de prévoir ces accompagnateurs : 3 JEUNES INSCRITS = 1 ADULTE ACCOMPAGNATEUR.

Voir fiches pour accompagnateur : « **faire – ne pas faire** » pages 122 et 123 du Vademecum de la Ligue de Normandie. Ces fiches de la Commission Nationale des Jeunes peuvent être téléchargées ou commandées gratuitement par le club sur Extranet (onglets « documentations » - « Jeunes » ou « Services » - « demande de fournitures ») (pièce jointe au mail).

Pendant tout le déroulement de ces épreuves, les accompagnateurs (hormis celui désigné pour la partie) quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de ligues ou de clubs, etc., devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils (distance estimée à 50 mètres).

A l'issue de chaque tour, ils ne peuvent pas assister aux enregistrements des scores des joueurs dans la pièce du recording que s'ils y sont requis par le Comité de l'épreuve.

Pénalités applicables aux accompagnateurs :

1ère infraction : **avertissement officiel**

2ème infraction : **exclusion du parcours**

3ème infraction : **interdiction d'accès au parcours lors de compétitions ultérieures (nombre à déterminer).**

Un avertissement ou une pénalité doivent être notifiés aussitôt que possible par un officiel (arbitre, OEC ou organisateur), sans troubler le jeu, une nouvelle pénalité ne pourra être infligée tant que la personne

concernée n'aura pas été informée de la précédente même si, entretemps, elle récidive ou s'il y a une nouvelle infraction au comportement.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Le comité d'épreuve décidera des mesures à prendre y compris l'annulation d'une épreuve.

ENGAGEMENT

Phases départementales :

Le mode d'inscription des joueuses et joueurs devra se faire AUPRES DES CLUBS.

Les dates limites par compétitions sont les suivantes :

Samedi 18 novembre 2023 au golf de **CHERBOURG** (*inscription jusqu'au 15/11*)

Samedi 25 novembre 2023 au golf de **BREHAL** (*inscription jusqu'au 22/11*)

Samedi 02 décembre 2023 au golf de **GRANVILLE** (*inscription jusqu'au 29/11*)

Samedi 16 mars au golf de **SAINT-LÔ** (*inscription jusqu'au 13/03*)

Samedi 30 mars au golf de la **CENTRE MANCHE** (*inscription jusqu'au 27/03*)

Samedi 13 avril au golf de **UTAH BEACH** (*inscription jusqu'au 10/04*)

Samedi 08 juin au golf de **CÔTE DES ISLES** (*inscription jusqu'au 03/06*)

Samedi 22 juin au golf de **COUTAINVILLE** (*inscription jusqu'au 19/06*)

Les clubs transmettront leur liste de joueurs au club organisateur à la date de fermeture des inscriptions.

Devront figurer dans le mail les points suivants :

- **Lieu et date de la compétition**
- **Nom et prénom de l'enfant**
- **Date de naissance de l'enfant**
- **Club licencié**
- **Numéro de licence**
- **Index à la date de l'inscription**

Phase finale : le nom des joueurs devra parvenir à la ligue 14 jours avant la date fixée pour la finale.

PRIX

Phases départementales : Un lot de départ, sera remis à chaque participant et à chaque compétition.

Finale départementale : A l'issue de la dernière compétition une remise des prix générale sera organisée et les 3 premiers joueurs de chaque catégorie sportive se verront décerner un prix.